

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 04 juin 2012

*L'an deux mille douze et le quatre juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr **Jean-Luc CHAUSSIGNAND**.*

Date de convocation : le 25 mai 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice :15 présents : 11
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS – HILAIRE– VOLLE – VERNET – CORNET - BOUAZZA – BEUGNET – SALA.

**Excusés : M JOLLIVET a donné procuration à M. VOLLE.
M. FIALON a donné procuration à M.VERNET.**

Absents : M. MAURIN - DELAUZUN

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la modification n°2 du PLU rectifiée à la suite de la demande préfectorale.

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-1 et suivants et R 123-1 et suivants.

Vu la délibération en date du 03 octobre 2011 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Vu les remarques émises par les personnes publiques associées suite à la modification du projet de modification n°2.

Vu l'arrêté municipal n°2011/58 en date du 8 décembre 2011 préservant l'ouverture de l'enquête relative au projet de modification n°2 du PLU.

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur, faisant état d'un avis favorable

Considérant que les remarques effectuées par les personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique ont justifié des adaptations mineures du projet de modification n°2 du PLU.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2012/13 en date du 21 mars 2012, approuvant le projet de modification n°2 du PLU.

Vu la lettre du Préfet, en date du 14 mai 2012 demandant à Mr le Maire d'apporter des modifications complémentaires à la modification n°2 précitée.

Vu le projet de modification n°2 du PLU rectifié qui prend en compte les points suivants :

- Modification de l'orientation d'aménagement N°12 avec la définition d'un schéma de principe de voirie interne plus complet.

- Création d'un emplacement réservé supplémentaire ER 18

- Modification de l'orientation d'aménagement N°9, en imposant un front bâti en R+1 uniquement sur la partie nord du secteur.

- Modification de l'orientation d'aménagement N°11 : Prolongement de celle-ci vers le sud.

- Modification du tableau de synthèse de la servitude d'urbanisme au titre de l'article L123-2b du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le projet n°2 du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.
- Dit que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la modification n°2 du PLU est tenue à la disposition du public en mairie d'ALBA LA ROMAINE et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après :
 - Un mois suivant sa réception par le Préfet de l'Ardèche
 - L'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal)

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 4 juin 2012.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 5 juin 2012
LE PREMIER ADJOINT
J-Luc CHAUSSIGNAND